



Bruxelles - Capitale

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

*Jun 2011*

*Les ludothèques de la Région de  
Bruxelles-Capitale*

ACTUALISATION 2010 des résultats de l'enquête  
menée en 1999 auprès des ludothécaires bruxellois  
par le Secteur des Ludothèques de la Commission  
communautaire française.

Christine Baele  
Attachée principale

# Introduction

## Le concept de ludothèque

*« La ludothèque est cet espace ouvert au public et organisé autour de l'activité ludique qui, à partir des jeux et des jouets, propose du jeu sur place, un service de prêt et des animations ». Annie Chiarrotto (1991).*

Les ludothèques remplissent un rôle social multiple en offrant un accès aux jeux et jouets de qualité à tous, en étant un lieu de rencontres intergénérationnelles, un lieu propice à la socialisation, à l'intégration, à l'apprentissage des responsabilités. Elles proposent des loisirs actifs et jouent un rôle éducatif et préventif non négligeable. Si l'importance du jeu dans le développement de l'enfant n'est plus à démontrer, le jeu conserve aussi toute son importance auprès des adultes auprès desquels il trouve depuis quelques années un nouveau souffle et un nouvel intérêt.

La ludothèque, bien que principalement fréquentée par les enfants, n'est pas structurée autour de l'enfant mais autour du matériel ludique, ce qui lui permet d'accueillir tous les âges. Elle se présente plutôt comme un espace de rencontre, un lieu convivial où se côtoient les générations. Le rôle même du jeu varie en fonction de l'âge ou du type d'utilisateur. Si pour l'adulte le jeu est un passe-temps, une distraction agréable, voire un exercice d'entretien des facultés et des aptitudes, pour l'enfant, le jeu est un moyen de stimuler ses sens, son intelligence et de développer son imagination, son habileté, son sens social, son goût artistique, bref tout ce qui va enrichir sa personnalité.

De plus en plus, les ludothèques s'ouvrent aux jeux pour adolescents et adultes, et cela pour répondre aux demandes de leur public. Leurs collections évoluent donc en ce sens. (par exemple la section Adoscontact de l'asbl Ludocontact à Schaerbeek). De même, les ludothèques qui proposent des formations ou des séances de sensibilisation aux jeux pour les adultes, qu'ils soient de milieux défavorisés ou qu'ils souhaitent utiliser les jeux dans leur pratique professionnelle, sont de plus en plus nombreuses.

A côté des ludothèques, de plus en plus de magasins de jeux organisent des soirées-jeux pour les familles et des cafés-ludiques se développent dans de nombreuses communes, complétant l'action des ludothèques en contribuant à rendre le jeu accessible à tous et à donner le goût et le plaisir du jeu au plus grand nombre. (ex. : soirées-jeux à Etterbeek, Evere, Ixelles...).

## 1. Contexte

En 2010, la région bruxelloise compte 28 ludothèques ouvertes à tous, contre 29 en 2009. En effet, la ludothèque de Molenbeek « le Moulin à Jeux » a fermé ses portes par manque de personnel, celui-ci ayant dû se recentrer sur le développement de la nouvelle ludothèque intergénérationnelle « Spéculoos » de la même commune. Les ludothèques sont réparties sur 16 des 19 communes et parmi elles, 5 ludothèques sont spécialisées pour les personnes handicapées (mentionnées en gras dans le tableau ci-dessous).

Seules les communes de Saint-Josse, Koekelberg, et Woluwé-St-Lambert (fermeture en juillet 2001) ne proposent plus de ludothèque à leurs habitants. A St Josse, la ludothèque qui y fonctionnait de 1986 à 1991 était celle de la Cocof qui a déménagé pour s'intégrer dans le Musée du Jouet à son inauguration. A Koekelberg, la ludothèque qui était située dans l'Athénée Royal a dû cesser ses activités en 1996 en raison de la perte de son local réutilisé par l'école. Notons que l'Echevin local des affaires flamandes a créé, en 2002, une ludothèque dans un quartier particulièrement défavorisé de Koekelberg, il reste à convaincre son homologue francophone. A Woluwé-St-Lambert, les responsables qui avaient créé la toute première ludothèque bruxelloise en 1972 ont dû cesser leur bénévolat pour raison de santé, en 2001. La commune n'ayant pas repris le projet, leur collection de plus de 4000 jeux a été répartie dans les hôpitaux et associations pour enfants de Bruxelles.

Sur les 28 ludothèques, 8 datent des années '70, 10 des années '80, 5 sont créées dans les années '90 et 5 dans les années 2000.

Depuis 2003, 6 nouvelles ludothèques ont vu le jour et 5 d'entre elles fonctionnent :

- la ludothèque « Walalou » à Anderlecht qui a inauguré ses locaux en septembre 2003,
- la Maison médicale des Marolles qui voit reconnaître, comme activité « ludothèque », son projet « La toile de jeux » en 2004.
- La même année, l'asbl Ludocontact à Schaerbeek avait inauguré un nouveau comptoir de prêt dans la Maison du Citoyen, place Gaucheret. Cet espace a toutefois été fermé en mai 2009 suite au déménagement de l'association à l'Espace Sésame, au boulevard Lambert.
- La ludothèque de l'asbl Ludo, créée à Schaerbeek en 2001, mais qui avait dû fermer ses portes, faute de local et de personnel en 2003, a réouvert ses portes en mai 2005, dans les nouveaux locaux de l'asbl situés dans la « Maison-dés-jeux » à Anderlecht, 20, rue du Greffe et vient de déménager à nouveau à la HEB Defré à Uccle.
- En novembre 2008, la ludothèque intergénérationnelle « Spéculoos » a ouvert ses portes à Molenbeek St Jean
- et en mai 2009, la ludothèque de l'espace Maurice Carême à Anderlecht, en projet depuis 3-4 ans, a démarré ses activités.

Si trois communes ne disposent plus de ludothèque, par contre d'autres en proposent 2, comme Woluwé-St-Pierre, Berchem-Ste-Agathe, Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort, Molenbeek et Schaerbeek ; 3 comme Bruxelles-Ville ; voire 4 comme Anderlecht (avec la ludothèque de l'espace M. Carême qui s'est ouverte en mai 2009).

Uccle, Molenbeek et Evere, par contre, qui comptaient 2 ludothèques, n'en proposent plus qu'une car la ludothèque d'Uccle, située à côté de la bibliothèque communale au Boulevard de Waterloo, a fermé ses portes en juin 2008, le « Moulin à jeux » de Molenbeek a cessé ses activités en 2010 et « Le cirque aux 1000 jeux » d'Evere a arrêté ses activités mi 2007.

16 ludothèques sont situées dans des quartiers reconnus « fragilisés » par l'INS. (cf. noms en italiques dans le tableau ci-après).

Par rapport à l'an dernier, les renseignements sur l'exercice 2010 fournis par les responsables des ludothèques dans les dossiers de demande de subsides 2011 permettent de constater que :

**La fréquentation globale des ludothèques a augmenté de 4.766 personnes en 2010 (81.434 personnes) par rapport à 2009 (soit + 6%).**

- **Près de 4 ludothèques sur 10 (11/28) ont augmenté leur fréquentation.** Des ludothèques ont fortement augmenté leur fréquentation comme la Toile de jeux des Marolles et la ludothèque communale d'Ixelles qui tirent avantage de leurs nouveaux espaces plus spacieux et doublent, voire triplent leur fréquentation; Walalou à Anderlecht qui continue à déployer ses activités et touche de plus en plus de monde ; Notre coin du Quartier et Spéculoos à Molenbeek connaissent également une nette progression. Soulignons aussi la constante augmentation du public touché par la ludothèque de l'espace M. Carême à Anderlecht.
- **Près de la moitié des ludothèques (13/28) ont vu diminuer leur fréquentation.** Les diminutions ne sont toutefois pas très significatives sauf pour Ludober à Berchem Ste Agathe ; la LuAPE à Woluwé St Pierre ; et Ludocontact à Schaerbeek qui a supprimé ses animations en écoles.

**Le nombre de jeux prêtés par l'ensemble des ludothèques continue d'augmenter, plus de 3.930 unités (35.526 jeux) par rapport à 2009 (soit + 12%).** Dans ce domaine ce sont surtout les ludothèques d'Ixelles, Auderghem, Etterbeek, Ganshoren, de l'espace Maurice Carême d'Anderlecht, Walalou, Ludocontact et la ludothèque de la Cocof qui se sont distinguées cette année.

**Le nombre d'heures d'ouverture des ludothèques au public a sensiblement augmenté, soit un élargissement global des plages horaires de 14h30/sem. par rapport à 2009. Le nombre de jours d'accessibilité est lui aussi en hausse dans 3 ludothèques.**

**Le total des heures prestées par le personnel a encore augmenté en 2010 de 13h30/sem. Ce qui confirme le renforcement des équipes de ludothécaires en place de l'an dernier et espérons-le constitue un gage de meilleurs services au public.**

Le nombre d'heures prestées par des salariés continuent d'augmenter (+45h30/sem.) alors que le nombre d'heures prestées par des bénévoles dans les ludothèques a nettement diminué (-32h/sem.). Exception faite de l'année 2009, la participation des bénévoles était en baisse depuis déjà plusieurs années consécutives.

Les ludothèques se différencient entre autres par leur statut juridique, leur implantation, le personnel salarié ou bénévole, l'accessibilité des lieux et les activités proposées. Le tableau de la page suivante présente ces différents aspects.

Commune	Ludothèque	Subside 2010	Statut (2010)				Salariés (total nb d'h./sem)	Personnel (2010)	Accessibilité (2010)		Activités (2010)			Nb de prêts (2010)	Fréquentation (2010)
			Communal	Asbl Paracomm.	Asbl	Assoc. fait			Bénévoles	Nb h. ouverture	Nb j/sem.	Prêt	Salle jeu		
Anderlecht	<i>Alpa-Ludismes</i>	X		x		-	4 (16h)	8h30 + A	1	-	X	x	-	524	
	<i>Asbl Ludo</i>	X		x		1 (5h)	2 (15h)	15h + rdv	3	X	X	x	188	167	
	<i>Ludo de l'Esp. M. Carême</i>	X	x			3 (98h)	-	6h30	1	X	X	x	4713	7767	
	<i>Maison des enfants</i>	X		x		2 (9h30)	2 (7h)	6h15	5	X	X	x	43	2304	
	<i>Walalou</i>	X		x		4 (104h30)	5 (3h)	6h30+A	2	X	X	x	550	7079	
Auderghem	<i>Ludo d'Auderghem</i>	X	x			1 (10h)	-	4h	2	X	X	-	1566	356	
Berchem-Ste-Agathe	Ludober	X		x		2 (16h30)	-	6h30	2	X	-	x	619	317	
	<b>Ludo du GRICCA</b>	-		x		-	1 (6h)	4 + A	2	X	X	x	34	305	
Bruxelles-V	<i>La toile de jeux</i>	X		x		5(31h)	-	4 + A	2	-	X	x	-	3682	
	<i>Les Marolles</i>	X		x		4 (54h)	+ - 2 (5h)	14h	5	-	X	x	-	3257	
	Ludo C.C.F.					3 (45h)	-	10h30+ A	3	X	X	x	2293	1546	
Etterbeek	<i>Ludo d'Etterbeek</i>	X		x		1 (35h)	10 (5h)	8h	4	X	X	x	1544	1886	
Evere	La Boîte à Joujoux	X		x		2 (65h)	17 (10h)	10h45	4	X	X	x	3574	4898	
Forest	<i>Ludo de Forest</i>	X		x		1 (27h30)	-	15h30	4	X	X	x	50	550	
Ganshoren	La Toupie	X		x		3 (10h30)	1 (2h)	7h	3	X	X	x	206	180	
Ixelles	<i>Ludo communale d'Ixelles</i>	X	x			4 (89h)	-	27h	5	X	X	x	3411	5101	
Jette	<i>Diabolo</i>	X			x	1 (5h30)	13 (5h30)	5h30+A	2	X	X	x	752	582	
Molenbeek	<i>Notre coin du quartier</i>	X		x		4 (93h45)	-	13h	6	-	X	x	-	5132	
	Spéculoos	X	x			5 (187h30)	-	10h30	4	-	X	x	-	3471	
St-Gilles	<i>Maison des enfants</i>	X		x		3 (28h)	-	12h+A	4	X	X	x	1100	1002	
	<b>Ludo Ligue Braille</b>	X		x		1 (8h)	1 (8h)	21h+A	5	X	-	x	311	547	
Schaerbeek	Ludocontact asbl Sésame	X		x		4 (114h)	1 (28h30)	10h + A	3	X	X	x	3753	12689	
	<b>Ludothèque de l'ONA</b>	X		x		3 (56h)	-	4h+A	1	X	-	x	713	1054	
Uccle	<b>L'Oasis</b>	X		x		2 (74h)	-	10h30	3	X	X	x	800	700	
W-Boitsfort	Ludo Watermael-Centre	X	x			8 (96h30)	-	11h + A	4	X	X	x	1863	4513	
	Boitsfort-Centre	X	x			8 (41h30)	-	6 + A	2	X	X	x	1276	3853	
Woluwé-S-P	Ludo du Centre Crousse	X		x		3 (18h)	5 (6h)	5h30	2	X	X	x	2911	4500	
	<b>LuAPE</b>	X		x		4 (154h)	9 (22h)	5+A	6	X	X	x	3256	3472	
16/19	<b>28</b>	26 =-2	6 =-1	6 =	14 =	1 =	26/28 ludos 1.477h15=+ 45h30	14/28 ludos 139h = -32h	268h = + 14h30	90 = +2	23 =	25 =	27 =	35.526 (+3.930)	81.434 (+4.766)

Le Moulin à jeux de Molenbeek a fermé ses portes en 2010.

La ludothèque du Gricca de Berchem Ste Agathe n'a pas demandé de subside en 2010

## 2. Statut

Lors de leur création, les ludothèques ont le choix entre 2 statuts juridiques :

- le statut de ludothèque communale ou de ludothèque dépendant d'une asbl paracommunale
- le statut de ludothèque associative en tant qu'association de fait ou asbl.

Sur les 28 ludothèques qui fonctionnent actuellement en région bruxelloise, ou plus précisément les 27 ludothèques puisque la ludothèque de la CCF n'entre dans aucune de ces catégories,

- un peu moins de la moitié (12) se retrouvent dans la première catégorie (6 émanent d'un service communal et 6 d'une asbl paracommunale)
- un peu plus de la moitié (15) font partie de la deuxième (14 asbl et 1 association de fait).

## 3. Financement

### 1. Type de ludothèque et financement

Il va de soi que selon le type de ludothèques – qu'elles soient des asbl ou des associations de fait, un service communal ou dépendant d'une asbl paracommunale -, les crédits nécessaires à leur fonctionnement proviennent de sources différentes.

D'une façon générale, les fonds nécessaires au fonctionnement des ludothèques associatives sont pris en charge par ces mêmes associations et les fonds des ludothèques communales relèvent du budget communal.

De façon plus analytique, on constate que :

- les 6 ludothèques communales sont gérées et financées entièrement par la commune qui couvre leurs frais d'hébergement (souvent un local communal), de fonctionnement (achat de jeux et de matériels) et d'animations (personnel rémunéré). (Auderghem, Anderlecht, Molenbeek, Ixelles, Watermael-Boitsfort).

- les 6 ludothèques qui sont considérées comme une activité d'une asbl paracommunale disposent majoritairement d'un budget communal qui couvre aussi quasiment toutes les dépenses (Etterbeek, Evere, Forest, St-Gilles, Ganshoren et Berchem-Ste-Agathe). Parfois, le personnel est détaché ou pris en charge par l'asbl. Le budget de la ludothèque de l'asbl Maison des Enfants de St-Gilles est totalement supporté par le projet global de l'asbl Maison des Enfants. La ludothèque d'Evere est soutenue par l'asbl « Les amis de la ludothèque d'Evere » qui met des bénévoles à sa disposition mais dispose aussi de deux personnes rémunérées à plein temps, depuis 2006 (1 depuis 2004). Elle reçoit un subside de la commune, dispose d'un local communal et gère ses propres ressources financières provenant des prêts de jeux.

- Les ludothèques ayant le statut d'asbl fonctionnent la plupart du temps grâce à une équipe de bénévoles et aux rentrées financières liées au fonctionnement de la ludothèque (cotisations, locations de jeux, animations diverses, dons) (la ludothèque de l'asbl Ludo, Alpa-ludismes et Walalou à Anderlecht, LuAPE à Woluwé-St-Pierre, le Gricca à Berchem-Ste-Agathe).

D'autres ont pris d'office le statut de l'asbl plus large dont elles constituent une des activités. Cette asbl les prend d'ailleurs en charge comme c'est le cas pour la ludothèque Sésame de l'asbl schaerbeekoise « Ludocontact », « l'Oasis » à Uccle, la ludothèque de l'asbl « Notre coin du quartier » à Molenbeek-St-Jean, la ludothèque de la Ligue Braille à Saint-Gilles, la ludothèque de l'ONA à Schaerbeek, la ludothèque de la Maison des Enfants à Anderlecht, « La toile de jeux » et la ludothèque du Club de jeunesse à Bruxelles-ville (Marolles).

La ludothèque du Centre communautaire Crousse à Woluwé-St Pierre est passée du statut d'association de fait à celui d'asbl en 2002. La coordinatrice du Centre gère la ludothèque avec l'aide de 3 salariés, de 5 bénévoles et grâce aux rentrées financières provenant des cotisations et locations de jeux. La commune participe aux frais de chauffage et d'éclairage du local, qui doit cependant être partagé avec les ateliers créatifs du Centre communautaire Crousse.

- La ludothèque constituée en association de fait fonctionne principalement grâce au bénévolat et à ses rentrées propres (cotisations, prêts, animations).

Ainsi, la ludothèque « Diabolo » de Jette est le fruit d'un partenariat entre le centre culturel et la Ligue des Familles qui chacun propose du personnel (1 ALE de la commune + 1 équipe de bénévoles de la Ligue). Elle dispose d'un local dans le Centre culturel et son budget provient des cotisations des membres et des bourses aux jouets organisées par la Ligue des Familles.

En conclusion, créer une ludothèque et la faire fonctionner nécessitent des financements qui ne sont pas toujours aisés à obtenir. La formule la plus simple consiste à ce que ce soit la commune qui crée la ludothèque car elle prend alors à sa charge l'équipement et le fonctionnement de celle-ci.

Dans le cas des ludothèques liées à une asbl paracomunale, le budget communal est également primordial mais la rémunération du personnel pose déjà davantage de difficultés.

Toutefois, ce sont les ludothèques associatives qui rencontrent le plus de difficultés. C'est là que la recherche de financements divers prend tout son sens.

## 2. Sources de financement

Comme expliqué dans le chapitre précédent, jusqu'en 2007, des subsides pouvaient être obtenus auprès de la *Communauté française* – Service Education Permanente – via l'asbl LUDO en rentrant un dossier annuel mais depuis 2008, l'application du nouveau décret de la Communauté française relatif à la reconnaissance des organismes d'Education Permanente a mis fin à la reconnaissance de l'asbl Ludo et donc à celle de ses ludothèques locales.

Des subsides peuvent toujours être obtenus auprès du Service Lecture publique de la Communauté française pour les ludothèques-sections de bibliothèques reconnues (Berchem-Ste-Agathe, Watermael et Boitsfort et récemment la ludothèque de l'espace Maurice Carême à Anderlecht).

La *Cocof*, en application du Règlement de l'ACCF du 27 juin 2003 et de l'Arrêté d'exécution du Collège du 10 juillet 2003, a subsidié 25 ludothèques en 2003 et 27 en 2004, 2005, 2006 et 2007 ; 26 en 2008, 28 en 2009 et 26 en 2010.

La commune peut également intervenir dans le financement de la ludothèque sous la forme d'une subvention globale ou en mettant un local à sa disposition.

Une aide financière ou matérielle peut également provenir des *structures d'accueil des ludothèques* (ex. école, centre spécialisé, Maison d'enfants...) et des *organismes privés extérieurs* (ex.: Rotary, Fondation Lippens, Fondation Evens...).

Enfin, les ludothèques peuvent recevoir des *dons* et organiser des *activités lucratives* comme des brocantes jeux-jouets, des soupers, etc.

#### 4. Implantation

La plupart des ludothèques, quel que soit leur statut, jouxtent ou s'intègrent dans des centres culturels (Jette), la maison communale (Evere), des Maisons d'Enfants (Schaerbeek, Etterbeek, St Gilles, Anderlecht), des centres créatifs (Crousse), des bibliothèques (Watermael-Boitsfort, Auderghem, Berchem, Anderlecht), des maisons de quartiers (Marolles), des écoles spécialisées ou non (Gricca, Oasis), le Musée du Jouet (CCF), la Maison-dés-jeux (asbl Ludo et Alpa-ludismes), une crèche (Ganshoren), etc. Elles suivent alors les projets culturels de ceux-ci en y apportant l'aspect ludique, ou fonctionnent en parallèle tout en bénéficiant d'une infrastructure et d'un public diversifié. Tous ces services de culture, de loisirs et d'éducation se complètent mutuellement et leur succès est d'autant plus assuré qu'ils proposent au public des activités multiples. Un certain regroupement géographique d'activités culturelles est d'ailleurs intéressant pour les familles et les jeunes car il permet d'éviter de nombreux déplacements.

Seules 3 ludothèques sont relativement isolées. Il s'agit de la LuAPE – ludothèque adaptée pour les personnes handicapées –, installée dans un pavillon dans le fond du parc Parmentier à Woluwé-St-Pierre, de la ludothèque Oasis à Uccle située dans l'Institut médico-pédagogique IRSA-centre de services et spécialisée pour les personnes ayant des problèmes visuels et auditifs. Cette dernière est isolée des centres multiculturels mais est proche de son public cible. Enfin, la ludothèque pour les handicapés de la vue à Berchem-St-Agathe est hébergée dans le domaine de l'Institut A. Herlin qui constitue son public direct privilégié, même si elle accueille aussi des enfants d'autres centres de réadaptation ou des familles.

#### 5. Objectifs

Les ludothèques de la région bruxelloise se rassemblent autour de quatre grands objectifs : un rôle social multiple et un rôle pédagogique, un lieu de loisirs et d'informations.

##### 3. Le rôle social multiple

– *Les jeux pour tous* –

En offrant la possibilité de se procurer des jeux à moindre prix, la ludothèque propose un accès aux jeux à tous et rétablit l'égalité des chances face au « droit au jeu ». L'accent est mis sur l'activité de prêt et de location de jeux en insistant sur la promotion

du jeu en général et la nécessité, d'une part, de proposer un éventail de jeux assez large et, d'autre part, de valoriser les jeux et jouets de qualité (ludiques, pédagogiques, esthétiques, etc.).

– *Socialisation et intégration* –

Les ludothécaires insistent également sur le rôle de la ludothèque en tant que lieu propice aux interactions sociales. La ludothèque offre un espace de jeu pour stimuler les échanges et les rencontres autour du jeu ; le jeu y est utilisé comme outil de communication. Jouer, c'est l'occasion d'être en relation avec d'autres personnes, de les connaître, de s'y mesurer ou de collaborer avec elles.

La ludothèque est aussi un lieu où se vit la cohabitation et l'intégration de personnes d'origines sociale et culturelle diverses et, parfois, de personnes présentant des déficiences ou des handicaps variés.

– *Lieu de rencontres intergénérationnelles* –

Une attention particulière est portée sur la création, à travers le jeu, de contacts et d'échanges intergénérationnels. La ludothèque cherche ainsi à promouvoir le jeu en famille et à inciter les différentes générations à jouer entre elles. Le jeu est alors considéré comme un facteur d'épanouissement de l'enfant au sein de sa famille, comme un moyen de resserrer des liens familiaux et non plus seulement comme la possibilité de nouer des liens amicaux. Des espaces de dialogues et d'échanges sur les thèmes éducatifs sont organisés par certaines ludothèques qui jouent alors un rôle de soutien à la parentalité.

– *Apprentissage des responsabilités* –

La ludothèque, avec son règlement et fonctionnement propres, éveille chez l'enfant le sens des responsabilités ainsi que le respect des autres, des règles, du matériel ludique, des biens publics.

– *Prévention sociale* –

En étant un lieu ouvert proposant des loisirs actifs, la ludothèque permet d'éviter que les jeunes ne soient désœuvrés et passifs. Dans les milieux très défavorisés, le jeu est utilisé à titre préventif comme moyen de dialogue pour contrôler l'agressivité naissante.

– *Ecoute psychologique* –

Une action plus psychologique portant sur l'écoute des enfants, ainsi que sur l'utilisation du jeu pour dédramatiser des situations, est aussi évoquée.

#### 4. Le rôle éducatif

A côté du rôle social multiple, c'est le rôle plus pédagogique du jeu, et donc des ludothèques qui les mettent à disposition, qui est mis en exergue par les ludothécaires bruxellois. En proposant des jeux, les ludothécaires sont conscients de favoriser le développement de l'enfant et de l'aider à développer des aptitudes et des capacités. L'enfant apprend en jouant et le jeu est parfois utilisé comme une aide directe aux apprentissages scolaires. De plus en plus de ludothèques développent des collections spécifiques pour l'apprentissage de la langue française comme la ludothèque de la Cocof, celles des Maisons des Enfants de St Gilles et d'Anderlecht et la ludothèque Walalou qui s'adresse principalement à un public pour lequel le français n'est pas la langue maternelle. Ces mêmes ludothèques proposent des séances de formation et de sensibilisation aux jeux à des groupes d'adultes.

## 5. La ludothèque, lieu de loisir et de détente

A côté de ces objectifs socio-pédagogiques, les ludothécaires insistent sur la notion de détente et de distraction à travers le jeu, sur la convivialité retrouvée, sur le plaisir que procure une partie de jeu entre amis et l'amusement gratuit du jeu et de la découverte de nouveautés.

## 6. La ludothèque, lieu d'information

La ludothèque est aussi un endroit où les parents peuvent venir puiser des informations sur les jeux et les jouets, où ils peuvent recevoir les conseils de spécialistes du jeu que sont les ludothécaires. Enfin, la ludothèque permet également d'échanger des idées, des adresses, ... avec d'autres personnes, au gré des rencontres.

## 6. Activités

On distingue 3 types d'activités : le prêt de jeu, le jeu sur place et les animations ludiques.

19 ludothèques (68 %) proposent les 3 types d'activités (*pour seulement 10 (40 %), en 1999*).

Excepté dans 8 ludothèques (Espace M. Carême, Gricca, Toile de jeux, Ligue Braille, asbl Ludo, Oasis, Marolles et la ludothèque d'Evere), l'accès est soumis à une inscription préalable.

Si l'inscription annuelle est payante, le montant varie de 2 € à 24 €, les montants les plus élevés étant demandés par les ludothèques des communes les plus aisées comme Watermael-Boitsfort et Woluwé-St-Pierre ainsi que dans le club de jeux Alpa-Ludismes et à Ixelles.

Cinq ludothèques proposent l'accès gratuit à l'ensemble de leurs activités (les 5 premières citées supra).

## 7. Le prêt de jeux

23 ludothèques sur 28 (82%) (*contre 21(84%), en 1999*) permettent le prêt de jeux et jouets moyennant un prix de location modique allant de 0,25 € à 4 €/jeu/semaine, selon le type de jeu (les jeux électroniques, les jeux géants, les CD rom et les jeux adaptés pour handicapés étant plus chers que les jeux de société). Les jeux et jouets peuvent ainsi être empruntés pendant une ou deux semaines – ou davantage, les prolongations étant possibles – pour être essayés tout à loisir en famille.

Ces 23 ludothèques totalisent 35.526 prêts de jeux pour l'année 2010.

La gratuité de ce service est possible à la ludothèque de l'Espace M. Carême à Anderlecht, à la ligue Braille, à l'Ona (uniquement pour personnes mal ou non voyantes) et au GRICCA.

Walalou, la ludothèque de la Maison des Enfants de St-Gilles et celle d'Anderlecht se contentent d'une cotisation annuelle pour autoriser le prêt « gratuit ».

5 ludothèques sur 28 ne proposent pas de service de prêt (*pour 4 en 1999*), il s'agit d'Alpa-ludismes, de « la Toile de jeux », de la ludothèque des Marolles (qui avait suspendu son service de prêt en 2006, l'avait réinstauré en 2007 puis l'a remis en question courant 2009 et finalement supprimé en 2010) et des 2 ludothèques de Molenbeek.

Ces ludothèques sont situées dans des milieux socialement défavorisés ou à forte population d'immigrés et ont choisi de favoriser le jeu sur place et les animations ludiques pour satisfaire un maximum de personnes car assurer le prêt pose des problèmes supplémentaires de paiement des locations, de récupération des jeux en bon état, voire de simple restitution des jeux.

Notons que la ludothèque de la Maison des Enfants d'Anderlecht qui avait essayé d'instaurer un service de prêt mais avait dû y renoncer en raison du manque de respect à l'égard des jeux, a refait une tentative en 2004 et depuis propose à nouveau un service de prêt. La ludothèque Ludivine de l'asbl LUDO a profité de son emménagement dans son nouvel espace à la Haute école Defré en fin d'année 2010 pour ouvrir un service de prêt de jeux.

En outre, la mise sur pied d'un service de prêt nécessite l'organisation d'un système de prêt, c'est-à-dire la tenue de fichiers (emprunteurs/jeux) et leur mise à jour (envoi de lettres de rappel), une quantité de jeux suffisante et donc un budget plus important et davantage de personnel pour assurer à la fois le prêt et les animations.

C'est cet aspect qui pose plus particulièrement problème pour l'Alpa-ludismes qui n'organise pas le prêt faute de personnel suffisant. (100% bénévolat).

## 8. Le jeu sur place

Le jeu sur place permet de découvrir des jeux dans un local aménagé mais sans l'intervention obligatoire d'animateurs. C'est l'exploration libre de la collection de jeux mis à disposition. L'équipe de ludothécaires reste cependant disponible pour conseiller le choix de certains jeux ou pour expliquer les règles.

25 ludothèques sur 28 donnent à leur public l'occasion de jouer sur place (89%) (*pour 17 en 1999, soit 68 %*) mais elles ne proposent jamais cette activité de façon isolée.

Les 3 ludothèques qui ne permettent pas le jeu sur place signalent généralement un problème de manque d'espace et de personnel pour mener cette activité. (Ludober, la ligue Braille à St Gilles et la ludothèque de l'ONA à Schaerbeek).

*Concernant la possibilité de jouer sur place, les chiffres comparatifs entre 1999 et 2010 montrent une très nette évolution positive. Presque toutes proposent maintenant une salle de jeu et celles qui ne le font pas encore permettent au moins au public d'essayer les jeux sur place avant de les emprunter.*

## 9. Les animations ludiques

Certaines ludothèques mettent en place des animations ludiques thématiques ou non, ponctuelles ou régulières, rassemblant un public spécifique ou non.

Ces activités consistent principalement en l'organisation d'ateliers de construction de jeux, en séances de découverte d'un certain type de jeux (jeux de coopération, jeux de stratégie, ...), en animations autour de jeux psychomoteurs, de jeux géants, etc. Souvent, les ludothécaires accueillent des groupes scolaires ou d'autres groupes issus du milieu associatif de la commune.

Parfois, les ludothèques organisent des tournois (Abalone à Evere, Schaerbeek-Ludocontact et Echecs à la Maison des Enfants d'Anderlecht, autres au GRICCA), développent un projet ludique intergénérationnel (Spéculoos à Molenbeek), des soirées-jeux (Evere, Toile de jeux, Etterbeek, Ixelles, Ludocontact, Diabolo à Jette et ludo asbl) ou conçoivent une exposition ludique (Gricca – vue-, la Cocof – jeux de langage-, Evere, Ixelles et Walalou – jeux du monde-) voire des séances de sensibilisation au handicap visuel (ONA).

96 % des ludothèques (27/28) proposent de telles animations (*pour 60 %, soit 15 ludothèques en 1999*) et plus de la moitié d'entre elles (23/28) le font gratuitement. Les autres demandent une participation aux frais de 0,25 € à 2 € par participant.

Seule la ludothèque d'Auderghem ne propose pas d'animation par manque de place car elle partage son nouveau local avec la bibliothèque jusqu'en 2010 pendant la durée de la réfection du bâtiment de la bibliothèque.

Aucune ludothèque ne limite son activité à ces animations, elle propose toujours en plus le prêt et/ou le jeu sur place.

*Concernant les activités, les chiffres comparatifs entre 1999 et 2010 montrent une nette évolution allant dans le sens d'un accroissement des activités proposées au public et particulièrement en ce qui concerne la proposition d'animations ludiques.*

## 7. Equipe

La ludothèque est gérée par une personne de référence, qui est le ludothécaire, entouré bien souvent d'une équipe d'animateurs ou de personnes polyvalentes.

## 10. Statut des ludothécaires

On retrouve des bénévoles dans la moitié des ludothèques (14/28), soit 50 % (*contre 44% en 1999*), mais seulement 2 ludothèques sur 28 (7 %) ne fonctionnent que grâce à des personnes bénévoles (*pour 24 % en 1999*), il s'agit de l'Alpa-ludismes et de la ludothèque spécialisée du Gricca.

Les ludothécaires bénévoles se retrouvent plus fréquemment dans les ludothèques associatives (asbl, association de fait, ...) et sont des stagiaires, des étudiants, des personnes retraitées, des parents d'enfants qui fréquentent ou ont fréquenté la ludothèque. C'est une équipe de quartier qui est bien souvent à l'origine d'ailleurs de la création de la ludothèque en question (Evere, LuAPE, ...).

Les autres ludothèques emploient du personnel rémunéré qui se retrouve la plupart du temps dans les ludothèques communales où la commune prend en charge le paiement des animateurs ou dans les ludothèques qui constituent une des activités d'une

institution (Oasis) ou d'une asbl plus large (Maison des jeunes, Maison des enfants) qui détache alors son personnel lors de l'activité ludothèque.

Toutefois, force est de constater que ce personnel rémunéré se limite souvent à la prise en charge du salaire d'une ou deux personnes de référence, engagées pour des prestations hebdomadaires allant de 5h à 18h30 et auxquelles s'ajoute l'aide polyvalente d'une équipe de bénévoles, car en fait, seulement 1 ludothèque sur 2 (14/28) ne fonctionne qu'avec du personnel rémunéré.

*La comparaison des chiffres des années 1999 et 2010 montre que si davantage de ludothèques font appel au bénévolat, le nombre global de ludothèques qui ne fonctionnent que grâce aux bénévoles est en très nette diminution (de 24 % à 7%) ce qui tend vers une meilleure stabilisation des équipes et est certainement favorable au développement des activités.*

## 11. La formation des ludothécaires

Tout comme le concept « ludothèque », la profession de ludothécaire ne dispose pas encore d'un statut officiel. Il n'existe pas non plus, en Belgique, de formation spécifique pour ludothécaire. Toutefois, quelques modules de formation ont été mis sur pied en 1991 par l'asbl LUDO mais bien que son succès fût plus qu'encourageant, l'initiative n'a pas été poursuivie faute de moyens.

En 2004-2005 (11 modules) et en 2010 (8 modules), des formations pour ludothécaires ont été organisées par l'asbl Ludo. La Commission communautaire française a pris à sa charge les frais de ces organisations et les inscriptions des ludothécaires bruxellois.

Actuellement, l'asbl LUDO dispose d'un programme de modules de formations possibles sur demande (02/733.85.00)

A ce jour, les équipes des ludothèques sont constituées principalement de personnes qui apprennent le métier de ludothécaire sur le terrain, après avoir visité quelques ludothèques avoisinantes pour s'enquérir de leur mode de fonctionnement. Les personnes qui travaillent en ludothèques ont la plupart du temps une formation dans le secteur de l'enfance et le domaine socio-éducatif. Il s'agit d'éducateurs, d'instituteurs, d'assistants sociaux, de psychologues, etc.).

Dans les ludothèques spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées, les ludothécaires sont principalement des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes et des psychomotriciens.

## 12. Les tâches de l'équipe

Les tâches sont liées aux activités que la ludothèque propose à son public : le prêt de jeux, le jeu sur place, les animations, ...

Elles consistent en :

- L'accueil et l'information au public (conseils dans le choix d'un jeu, ...)
- La gestion des collections de jeux (achat, équipement, répartition des types de jeux et jouets)
- La gestion des catalogues (fichiers inventaire, membres, classification, encodage dans le logiciel de gestion de ludothèques PMB LudoTECH)
- La gestion des inscriptions et des prêts de jeux (accueil, cotisations, cautions, rappels, rangement, ...)
- L'organisation d'ateliers-jeux, de tournois, ...
- et le partenariat avec les écoles ou institutions à proximité.

## 8. Espace

### 13. Le local

89 % des ludothèques bruxelloises (25/28) (*pour 88 % en 1999*) disposent d'un local propre pour exercer leurs activités. Seules 3 ludothèques ne disposent que d'un local polyvalent utilisé tantôt pour les ateliers créatifs (ludo Crousse à Woluwé-St-Pierre), pour la consultation ONE (Forest) ou pour les autres activités de la Maison des Enfants d'Anderlecht. L'utilisation d'un local polyvalent pose le problème du rangement des jeux (en armoire fermées et non en rayonnage) et ne permet pas d'installer un équipement fixe spécifique à l'activité ludothèque.

Le local est souvent réduit à 1 ou 2 pièces d'une superficie totale de 10 à 140 m<sup>2</sup>, la moyenne étant de 60 m<sup>2</sup>.

### 14. L'accès vers l'extérieur

1/3 des ludothèques disposent ou peuvent avoir accès à un espace extérieur, un jardin, un parc, une cour.

*Aucun changement significatif n'apparaît entre les années 1999 et 2010 sur ce point.*

## 9. Collections

### 15. Le type de « matériel » ludique

Il va de soi que les ludothèques proposent des jeux et des jouets. Toutefois, certaines sont spécialisées dans des jeux qui s'adressent à un public précis, comme l'Alpa-ludismes à Anderlecht qui dispose exclusivement d'un très large éventail de jeux pour adolescents et adultes. Notons que les jeux pour adolescents et adultes sont de plus en plus demandés en ludothèques et donc celles-ci s'approvisionnent également petit à petit de ces jeux aux règles plus complexes et aux parties souvent plus longues.

Les 5 ludothèques spécialisées pour les personnes handicapées, quant à elles, collectionnent des jeux plus spécifiques adaptés à leur public ou adaptent des jeux existants (3 ludothèques pour les personnes handicapées de la vue : Berchem-Ste Agathe (Gricca), St Gilles (Ligue Braille) et Schaerbeek (ONA) ; 1 ludothèque pour personnes handicapées de la vue et de l'ouïe à Uccle (Oasis) et 1 ludothèque pour personnes atteintes de multiples handicaps à Woluwé-St-Pierre (LuAPE).

A côté des jeux traditionnels couvrant toutes les catégories d'âge et tous les types de jeux et à côté des jeux adaptés pour les personnes handicapées, des jeux pour consoles (Nintendo, Playstation, Game boy, ...) et des CD-roms ne sont proposés que par la ludothèque d'Etterbeek, la Maison des Enfants de St-Gilles, la ludothèque des Marolles et la Toupie à Jette. (*contre 6 ludothèques en 1999*).

Les ludothèques qui ne proposent pas de jeux pour consoles invoquent leur prix d'achat élevé, le problème de leur restitution et de leur vérification.

Notons que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'arrêté royal du 25 avril 2004 - précisant la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteurs - est d'application pour les ludothèques qui prêtent des jeux vidéo. Chaque ludothèque ainsi visée doit verser une « cotisation » pour chacun de ses emprunteurs de jeux vidéo.

Cette cotisation est de 1 euro pour les personnes majeures et de 0,50 euro pour les personnes mineures. Elle est due une seule fois par usager et par an. Toutefois si le membre qui emprunte des jeux vidéo est déjà membre d'une bibliothèque ou d'une médiathèque, il a dû s'acquitter de la redevance en question et ne doit donc plus le faire pour la ludothèque.

Rmq : les institutions officiellement reconnues, créées à l'intention des aveugles, des malvoyants, des sourds et des malentendants, c'est à dire les ludothèques spécialisées, sont exemptées de l'obligation de paiement de la rémunération pour prêt public.

Chaque ludothèque concernée doit donc mettre en place la perception de cette cotisation. Elle fournira à chaque membre concerné une attestation qui pourra être présentée dans un autre établissement de prêt afin d'éviter que cette cotisation ne soit réclamée une deuxième fois. Elle déclarera à la société de gestion des droits d'auteurs Reprobel le nombre des membres, majeurs et mineurs, qui ont emprunté des jeux vidéo et lui payera les montants concernés. Info : [www.reprobel.be](http://www.reprobel.be)

*On observe une nette diminution du nombre de ludothèques qui mettent des jeux multimédias à la disposition du public. En 1999, certaines ludothèques disposaient de consoles de jeu mais celles-ci étant rapidement dépassées, les ludothèques n'ont pas suivi l'évolution trop rapide de ce type de support qui s'est depuis lors nettement diversifié. Les ludothèques réorientent le public intéressé par ces types de jeux vers les médiathèques.*

#### 16. Le budget consacré aux achats

En général, les ludothèques y consacrent un budget annuel de 600 à 4200 € (pour 495 à 2.230 € en 1999), la moyenne étant d'environ 1800 € (pour 1500 € en 1999).

Par contre, les ludothèques spécialisées y consacrent un budget annuel beaucoup plus élevé, les jeux adaptés étant beaucoup plus onéreux que les jeux « classiques ».

### 10. Public

La majorité des personnes qui fréquentent les ludothèques sont des familles du quartier ou de la commune et des enfants âgés de 4 à 12 ans (classes maternelles et primaires).

Toutefois, on constate depuis peu que de plus en plus d'adultes viennent dans les ludothèques et demandent des jeux plus adaptés à leur âge, incitant les ludothèques à inclure et à développer cette catégorie de jeux dans leur collection. De même, les adolescents qui ne fréquentaient pas tellement les ludothèques jusqu'à présent, se voient interpellés par quelques ludothèques qui leur organisent des animations spécifiques comme l'asbl Ludocontact à Schaerbeek qui leur réserve certaines plages horaires et la ludothèque Walalou à Anderlecht qui souhaite continuer à accueillir les petits devenus grands.

Certaines ludothèques attirent aussi des habitants de régions voisines soit parce qu'elles sont proches de zones dépourvues en ludothèques (ludothèques proches de la périphérie bruxelloise), soit en raison de leur spécialisation et de leur renommée (la LuAPE à Woluwé-St-Pierre accueille un public de tous les coins de la Belgique et même des pays limitrophes).

Les enfants viennent le plus souvent accompagnés de leurs parents mais on constate que dans les ludothèques situées en milieux plus populaires, belges et immigrés, les enfants viennent le plus souvent seuls et il y est au contraire très difficile de rencontrer les parents sauf à la ludothèque Walalou qui en fait une des conditions de la fréquentation de la ludothèque et insiste sur son rôle de soutien à la parentalité.

Les jeux sont aussi de plus en plus utilisés avec des groupes d'enfants ou d'adultes en alphabétisation ou en apprentissage du français langue étrangère (FLE) comme c'est le cas à Walalou, à la Cocof et à la Maison des Enfants d'Anderlecht.

Le public des ludothèques est également de plus en plus constitué de professionnels dans le domaine de l'enfance (psychologues, logopèdes, enseignants, éducateurs, puéricultrices, étudiants, etc.) ou de l'animation (animateurs de homes, maisons de jeunes, responsables de groupes en alphabétisation et FLE, etc.) qui viennent à la ludothèque pour y trouver des conseils et des outils ludiques à intégrer dans leur pratique.

De plus en plus de ludothèques situées dans des quartiers fragilisés font des démarches pour entrer en contact direct avec les adultes qui ne fréquentent pas spontanément la ludothèque (parents, enseignants, éducateurs) afin de les sensibiliser à l'importance du jeu dans le développement harmonieux de l'enfant. La ludothèque d'Ixelles et celle de la Maison des enfants de St Gilles propose des séances de sensibilisation aux jeux pour les adultes et la Toile de jeux dans les Marolles va directement dans les familles avec des malles de jeux pour les inviter à découvrir les jeux et donner le goût du jeu en famille.

Des ludothécaires se déplacent aussi dans des homes pour animer des séances de jeux de société avec les seniors (Evere, Watermael-Boitsfort, Maison des Enfants de St-Gilles, Etterbeek) ou y amènent des enfants pour organiser des rencontres intergénérationnelles autour du jeu (Spéculoos à Molenbeek).

En plus d'accueillir des classes à la ludothèque, des ludothécaires se déplacent directement dans des écoles pour animer des ateliers-jeux dans les classes primaires (Evere).

Certaines ludothèques s'adressent principalement à un public plus spécifique :

- jeunes enfants (la ludothèque de la commune d'Ixelles dispose d'une belle collection pour les tous-petits)
- adolescents et adultes (l'Alpa-Ludismes à Anderlecht)-
- personnes handicapées : vue – ouïe (l'Oasis à Uccle)  
polyhandicaps (la LuAPE à Woluwé-St-Pierre)  
vue (Berchem-St-Agathe, Ligue Braille,ONA)

Pour l'année 2010, les chiffres relatifs à la fréquentation des ludothèques est de 81.434 personnes, tous âges confondus.

## 11. Accessibilité

L'étendue des heures d'ouverture des ludothèques à Bruxelles varie de 4h à 36h par semaine.

Les jours sont principalement le mercredi après-midi et le samedi matin.

Si l'organisation et le personnel le permettent, les ludothèques sont aussi accessibles les autres jours, après l'école, ou en matinée, généralement sur rendez-vous, pour l'accueil des structures collectives (écoles, classes maternelles et primaires, associations ou institutions d'accueil d'enfants ou de personnes handicapées, etc.), voire en soirée lors de soirées-jeux.

## 12. Difficultés

Les difficultés rencontrées par les ludothèques bruxelloises peuvent être regroupées autour de 4 thèmes : le financement, le personnel, les locaux et l'actualisation des collections.

**La recherche de financements** est une des principales préoccupations des ludothécaires et détermine l'ampleur des autres problèmes.

**Le problème de personnel** est un des plus importants et le plus souvent évoqué par les ludothécaires. En l'absence d'une formation au métier de ludothécaire, formation spécifique et officiellement reconnue, il n'existe aucune reconnaissance du métier de ludothécaire. Le manque de personnel ne permet pas de vérifier, d'équiper et de réparer les jeux comme il le faudrait. Il pose également un problème de gestion des activités menées simultanément (le prêt, le jeu sur place et la surveillance générale), ce qui entraîne une croissance des vols et une détérioration des jeux et du matériel. Toujours pour la même raison, les ludothèques ne peuvent répondre favorablement aux demandes d'extension des heures d'ouverture et aux nombreuses demandes d'animations des groupes scolaires ou autres.

D'autres difficultés sont liées au recrutement des bénévoles, à leur suivi et à leur cohabitation harmonieuse avec le personnel salarié.

**Les problèmes liés aux locaux** sont aussi prépondérants dans la mesure où plusieurs ludothèques déplorent l'insalubrité du local, le manque de place ou le partage du local avec d'autres associations ou d'autres activités dans la semaine, ce qui oblige à mettre tout sous clé en dehors des heures d'ouverture de la ludothèque et ne garantit pas l'état des lieux d'une séance à l'autre.

**L'actualisation des collections** de jeux et jouets dépend bien évidemment du budget de chaque ludothèque.